

CAHIER DES BOURSES 2023

AVEC APPLICATION

GALA des RÉUSSITES



GALA DES RÉUSSITES
Formulaire d'inscription

TITRE DE LA BOURSE : _____

Informations relatives au (à la) candidat(e) :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

NO D'ÉTUDIANT : _____ PROGRAMME : _____

ADRESSE PERMANENTE

CODE POSTAL

(____) _____
NO TÉLÉPHONE/CELLULAIRE

COURRIEL

Pièces à joindre :

- Un texte d'une page justifiant votre candidature à cette bourse (**votre lettre de présentation doit être différente pour chacune des bourses pour lesquelles vous posez votre candidature**).
- Copie de votre dossier scolaire de niveau collégial.
- Votre curriculum vitae pour les bourses « Excellence » et « Réussite et engagement communautaire ».
- Joindre toute pièce que vous jugez importante et qui peut aider le comité de sélection à prendre sa décision.
- **Important : Veuillez transmettre votre dossier de candidature en un seul fichier (formulaire d'inscription, lettre de présentation, dossier scolaire, curriculum vitae et autres).**

Autres pièces (s'il y a lieu) : _____

**Retourner à Lison Pelletier par MIO ou par courriel :
lison.pelletier@cegeprdl.ca, au plus tard le 23 février 2023, à 17 h**

BOURSE « PARENTS AUX ÉTUDES »

DÉFINITION : Cette bourse, au montant de 350 \$, est attribuée à un étudiant parent qui assume une charge familiale tout en poursuivant ses études collégiales.

CRITERES : L'étudiant méritant devra répondre aux critères suivants :

- a) être étudiant parent;
- b) terminer ses études dans les délais prévus au programme;
- c) avoir un bon dossier scolaire.

CONDITIONS : Tous les étudiants parents inscrits à la session d'automne 2022 et/ou la session d'hiver 2023 sont admissibles à cette bourse. La désignation du lauréat est sous la responsabilité de la Direction des études, volet cheminement scolaire. Les étudiants intéressés devront faire parvenir un formulaire d'inscription accompagné d'un texte d'une page justifiant leur candidature et de toute autre pièce jugée utile à Mme Lison Pelletier, par MIO ou par courriel à l'adresse suivante : lison.pelletier@cegeprdl.ca, au plus tard le **23 février 2023, à 17 h.**

BOURSE « RÉUSSITE ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE »

DÉFINITION : Cette bourse de 750 \$ est remise à un étudiant finissant **ayant eu un engagement social et communautaire significatif pendant ses études au Cégep de Rivière-du-Loup.**

CRITÈRES :

- Avoir un dossier scolaire de qualité et terminer ses études dans les délais prévus au programme.
- Démontrer une excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée.
- S'être investi de manière régulière au service de sa collectivité ou celle du Collège pendant ses études collégiales (exclut le travail rémunéré et ce qui est exigé dans les projets pédagogiques liés au programme).

CONDITIONS : Tous les étudiants de 2e année du secteur préuniversitaire ou de 3e année du secteur technique sont admissibles. Les étudiants intéressés devront faire parvenir leur formulaire d'inscription accompagné d'une lettre de présentation (entre 400 et 500 mots) et, obligatoirement, du dernier relevé de notes et du curriculum vitae. Toutes autres pièces jugées utiles peuvent aussi être transmises à Mme Lison Pelletier par MIO ou par courriel à l'adresse suivante : lison.pelletier@cegeprdl.ca, au plus tard le **23 février 2023, à 17 h**. Une lettre d'appréciation sera demandée au département concerné et remise directement au comité de sélection.

La désignation du lauréat est sous la responsabilité d'un comité composé de quatre ou cinq personnes qui pourra consulter, au besoin, les professeurs et les responsables d'activités étudiantes afin d'arrêter son choix. Aussi, le comité de sélection pourrait convoquer les finalistes à une entrevue finale. Toutefois, ce dernier ne s'engage pas à choisir une personne qui aura posé sa candidature si le nombre de postulantes et de postulants est insuffisant ou si les dossiers ne répondent pas adéquatement aux critères. Dans un tel cas, le comité de sélection pourrait ne désigner aucun lauréat, ou bien pourrait désigner celui qui lui paraît le plus méritant parmi tous ceux admissibles.

Note : Un même étudiant est invité postuler à la fois, pour cette bourse et pour la bourse « Excellence »; toutefois, il ne pourra se mériter que l'une ou l'autre des bourses.

BOURSE « EXCELLENCE »

DÉFINITION : Cette bourse de 1 000 \$ est remise à un étudiant finissant **ayant le plus marqué son milieu pendant ses études au Cégep de Rivière-du-Loup.**

CRITÈRES :

- Avoir un excellent dossier scolaire et terminer ses études dans les délais prévus au programme.
- Démontrer une excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée;
- S'être engagé, pendant ses études collégiales, dans des activités parascolaires et/ou communautaires (exclut le travail rémunéré et ce qui est exigé dans les projets pédagogiques liés au programme).
- Avoir manifesté des qualités de leadership.

Donc, l'excellence de l'étudiant doit se manifester par la polyvalence, l'engagement, la réussite tant scolaire que parascolaire, le développement et le raffinement de la personnalité, le leadership ou l'aptitude à enthousiasmer son entourage en faveur de la qualité sur tous les plans.

CONDITIONS : Tous les étudiants de 2e année du secteur préuniversitaire ou de 3e année du secteur technique sont admissibles. Les étudiants intéressés devront faire parvenir leur formulaire d'inscription accompagné d'une lettre de présentation (entre 400 et 500 mots) et, obligatoirement, du dernier relevé de notes et du curriculum vitae. Toutes autres pièces jugées utiles peuvent aussi être transmises à Mme Lison Pelletier par MIO ou par courriel à l'adresse suivante : lison.pelletier@cegeprdl.ca, au plus tard le **23 février 2023, à 17 h**. Une lettre d'appréciation sera demandée au département concerné et remise directement au comité de sélection.

La désignation du lauréat est sous la responsabilité d'un comité composé de quatre ou cinq personnes qui pourra consulter, au besoin, les professeurs et les responsables d'activités étudiantes afin d'arrêter son choix. Aussi, le comité de sélection pourrait convoquer les finalistes à une entrevue finale. Toutefois, ce dernier ne s'engage pas à choisir une personne qui aura posé sa candidature si le nombre de postulantes et de postulants est insuffisant ou si les dossiers ne répondent pas adéquatement aux critères. Dans un tel cas, le comité de sélection pourrait ne désigner aucun lauréat, ou bien pourrait désigner celui qui lui paraît le plus méritant parmi tous ceux admissibles.

Note : Un même étudiant est invité à postuler à la fois, pour cette bourse et pour la bourse Réussite et engagement communautaire; toutefois, il ne pourra se mériter que l'une ou l'autre des bourses.